

# Compte-rendu

## Conseil d'administration du 20 mai 2021

Nombre de membres : 9

Présents : 8

Absents et excusés : 0

Procurations : 1

Le 20 mai 2021, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Feyzin dûment convoqués le 12 mai 2021, se sont réunis en session ordinaire, Salle des mariages à 09 h 00, sous la présidence de Madame Murielle Laurent, Présidente.

### **PRESENTS :**

Murielle Laurent, Claudine Caraco, René Farnos, Maria Ferreira, Mireille Sanchez, André Floris, Béatrice Mouton, Marie-Claude Giroud

### **ABSENT(S) EXCUSE(S) ayant donné mandat de vote :**

Denise Chanellière à Marie-Claude Giroud

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

### **N° 1 : Convention entre le CCAS de Feyzin et Keolis de Lyon dans le cadre de l'utilisation du site « vente à distance pour les professionnels »**

Plus qu'un simple opérateur de transport du quotidien, Keolis est l'un des leaders mondiaux de la mobilité partagée. Expert de la multimodalité, le Groupe est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité un levier d'attractivité et de vitalité de leur territoire. Au service des voyageurs et attentifs aux besoins de chacun, les salariés agissent chaque jour pour offrir des modes de déplacement plus agréables et plus humains.

La Présidente propose de conclure une convention entre le CCAS et Keolis Lyon. Cette convention, conclue à titre gracieux, permettra l'accès au portail E-TécélyPro ainsi qu'une mise à disposition de lecteurs de cartes et donnera l'habilitation pour la demande de droits (abonnements solidaires et gratuits) et le rechargement de l'abonnement gratuit.

La prise en charge du coût de l'abonnement n'est pas envisagée dans un premier temps mais reste possible dans le cadre de la convention.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser la Présidente à signer la convention avec Keolis Lyon dans le cadre de l'utilisation du site « vente à distance pour les professionnels » à partir du mois d'octobre 2021.

### **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**-autorise la Présidente à signer la convention avec Keolis Lyon dans le cadre de l'utilisation du site « vente à distance pour les professionnels » à partir du mois d'octobre 2021.**